

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2304-02

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 10+3 proc  
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI – Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

Absents excusés : Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Indemnités de gardiennage  
De l'Eglise**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la commune accepte de payer une indemnité de gardiennage pour l'Eglise de CANTARON pour l'année 2023.

En application de la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, de la circulaire NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3,5 %, le montant de cette indemnité est pour 2023 de 125,06 €, pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il convient de verser cette indemnité à Monsieur le Curé.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**- DECIDE** le versement de l'indemnité à Monsieur le Curé pour l'année 2023, d'un montant de 125,06 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire

Le Maire,

Christian DI MARTINO

Gérard BRANDA



Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 07/04/2023  
Qualité : Maire